



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 002-19

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 8 au marché F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Bernard Januel

• conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Alain Thieffinat - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 002-19

objet **RS - Passation d'un avenant n° 8 au marché F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle qu'un marché a été conclu avec Saint-Nabor Services pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry. Ce marché, d'un montant initial de 795 188 € TTC, est en vigueur du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019.

Suite à 7 avenants successifs, les dépenses globales liées au marché n° F15019 ont été ramenées à 669 844 € sur la période d'exécution du marché.

A l'issue de ce marché, Grand Chambéry est tenu de relancer une nouvelle consultation. Toutefois, compte tenu de la durée nécessaire à l'organisation de cette consultation et à l'attribution d'un nouveau marché, il convient de prolonger la durée du marché n° F15019 pour permettre de maintenir un niveau de service public identique durant cette période.

En outre, cette prolongation permettra à Grand Chambéry d'intégrer dans sa prochaine consultation les nouveaux enjeux liés à l'aire de grand passage, aux projets de terrains familiaux et aux nouvelles dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage actuellement en révision et qui sera approuvé fin 2019.

En considération de l'ensemble de ces éléments, le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché n° F15019 jusqu'au 31 mars 2020, et par conséquent de porter le montant global du marché à 862 235 € TTC, soit une évolution de +8,43 % par rapport au montant initial du marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry et ses avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 février 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 8 au marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry, actant la prolongation de 12 mois de la durée du marché et l'évolution de + 8,43 % de son montant initial, tout en maintenant un niveau identique de service public,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 002-19

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 8 au marché F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : avenant;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21767H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21767H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019